



Montpellier, le 06 DECEMBRE 2017.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU
05 DECEMBRE 2017 A MONTPELLIER
ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DU CID

PRESENTS :

ALES ESCRIME	6 VOIX
LE SABRE MARSEILLANAIS	1 VOIX
M. U. C.	9 VOIX
S.E. ARGELESIENNE	6 VOIX
S.E. NIMES	8 VOIX

Le Maître Magali Carrier est également présente en tant que CTS de la Ligue.

ABSENTS :

2KPDP	4 VOIX
NARBONNE E.C.	6 VOIX
C.E. BITERROIS	6 VOIX
C.O.L. A	5 VOIX
C.S. CHEMINOT NIMOIS	1 VOIX
C.E. CASTELNAU LE LEZ	6 VOIX
C.E. CASTELNAUDARY	6 VOIX
C.E. ST LOUIS SETE	4 VOIX
PEZENAS C.E.	5 VOIX
CLUB MEDITERRANNEE D'ESCRIME	6 VOIX
E.C. CERET	1 VOIX
E.C. UZEGES	6 VOIX

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME

LIGUE D'ESCRIME DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Siège Social : Maison des Sports - 1039 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER

N°SIRET : 525 111 944 00019

Tél (secrétariat) : 04 99 54 97 87 - Mail escrime.lr@gmail.com - Site internet : www.escrime-languedoc-roussillon.fr



LIMOUX E.C.	5 VOIX
PERPIGNAN ROUSSILLON ESCRIME	6 VOIX
S.E. VIGANAISE	4 VOIX
SECTION AUDOISE CARCASSONNE	2 VOIX
AGDE ESCRIME CLUB	5 VOIX
LA TOUR DE France	3 VOIX

TOTAL des voix représentées : 30 sur 111

Le quorum n'est toujours pas atteint mais nous pouvons voter les statuts en cette 2^{ème} AG Extraordinaire.

Le projet des statuts a été envoyé à la FFE et nous sont revenus avec une remarque sur l'Article 24 et l'Article 25. Nous allons corriger nos statuts.

Madame la Présidente lit ce changement et soumet au vote ces statuts :

Contre : 0 VOIX

Abstention : 0 VOIX

Les statuts sont votés à l'unanimité des voix représentées. Une copie des 2 procès-verbaux ainsi que les statuts du CID seront envoyés dès que possible à la FFE pour validation. Ils seront également envoyés à la Préfecture pour modification.

Il est 19 heures fin de la séance.

Samuel MALHAUTIER
Le secrétaire

Chantal HELGUERS
La Présidente CID ELR